

S'il avait connu les documents que je viens de copier à Metz, il se serait assurément bien autrement exprimé. Ce n'est pas *un certain nombre* de seigneurs, ainsi, suivant la pensée de M. Schötter, un nombre plus ou moins restreint; bien au contraire, leur nombre se chiffre par centaines. Du premier décembre 1680 jusqu'au 6 juillet 1681, il y eut devant la chambre royale de Metz, seulement pour les diocèses de Metz et de Trèves, 650 de ces prestations; au-delà de *deux-cents* furent faites par des seigneurs luxembourgeois; et, quelque'élevé que soit ce nombre, le Luxembourg actuel et les Ardennes belges n'y figurent guère; ce n'est que le 16 octobre 1681, que nos seigneurs commencent à paraître plus nombreux. En ce jour nous voyons paraître: Adrien-Gérard, baron de Lannoy, pour toute la seigneurie de Clervaux; Jean de Stein, pour celles de Bettendorf et Kevenich, celle-ci comme dépendance du château de Vianden; Gilles de Mozet, pour les seigneuries de Magery, Magerotte, Pinsamont, Harzin etc.; Jean-Hermann von der Heiden, pour celles de Stolzenbourg, Niedersgegen et Born; Nicolas de Malaise, pour celles de Bettendorf et de Reisdorf; Jean-Théodore Mohr de Wald, pour ses fiefs d'Echternach et de Dickweiler et la seigneurie de Peterswald; Georges-Florent du Faing, pour les seigneuries et fiefs de Terme, Fresnoy, Florenville, Torgny et Pin; enfin, le huitième pour ce jour, Philippe-François Dumont, pour des fiefs à Izelle, Pin et Morny. Le 18 octobre il y a encore 7 prestations de foi, le 20 il y en a de nouveau 8; le 23—9; le 27—14; le 27—14; le 31—7; le 4 novembre il y en a même 25, et ainsi de suite.

Jusqu'au mois de juillet 1681, ce sont les localités sises aux environs de Metz et de Longwy, et celles de l'ancien comté de Chiny qui sont, par suite de ces prestations de foi, reconnues par leurs seigneurs comme appartenant à la France; les premières sont déclarées mouvoir de Longwy ou de Rodemacher, les autres de Montmédy. Cela fait, le procureur-général change de conduite; les localités qui restent encore à usurper, ne peuvent plus être revendiquées comme dépendances de Longwy, de Rodemacher ou de Montmédy; mais désormais c'est comme dépendances des comtés de Chiny, de Laroche et de Vianden, des prévôtés de Virton et de S. Mard qu'elles sont réclamées. Nous assistons alors à un spectacle bien curieux: le comté de Chiny prend des proportions colossales, telles que jamais le comte le plus ambitieux n'aurait osé l'espérer. Sont déclarées mouvoir du roi de France à cause de son comté de Chiny, uniquement dans le grand-duché actuel, Bertrange Niederpallen, Redange, Clervaux, Bettendorf, Stoltzenbourg, Reisdorf, Echternach, Dickweiler, Larochette, Mersdorf, Herborn, Rosport, Burglinster, Folkending, Berg, Wiltz, Esch-sur-Sûre, Brandenburg, Clémency, Belvaux, Truntingen, Dalheim, Filsdorf, Hasselt, Contern, Erpeldange, Ansembourg etc. On doit avouer que voilà bien des localités qui n'ont jamais eu les moindres rapports avec le comté de Chiny.

Le nombre des personnages luxembourgeois qui se soumettent de cette manière, au nouveau régime, dépasse *cinq-cents*; il comprend, outre toutes les communautés religieuses, toute la noblesse du pays et tous les vassaux et arrière-vassaux. Une étude plus approfondie que je me propose de publier sous peu sur cette époque, fournira d'autres détails non moins intéressants et nouveaux en grande partie.